

Délibération N° : 23.01.01

Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

À l'issue de l'installation des membres du SiELL, la Vice-Présidente, Sylvine JOSSELINE, a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 40 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Nomination du secrétaire de séance

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le comité syndical doit désigner un secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

M. David STROZYKOWSKI est le seul candidat pour être secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, désigne M. David STROZYKOWSKI, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

12/01/2023



ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_02-DE

Délibération N° : 23.01.02

Objet : POLITIQUE TARIFAIRE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raucourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Épargnes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que le budget du service eau potable doit être en équilibre. Or, tant les charges que le volume d'eau facturé ont évolué mais en sens opposé :

- Volume d'eau facturé par abonné en légère diminution,
- Augmentation des dépenses de fonctionnement en raison du contexte économique actuel,
- Explosion du coût de l'énergie, notamment le prix de l'électricité autour de +127% pour 2023, ce qui pourrait représenter un coût supplémentaire de l'ordre de 85 000 € HT pour le SiELL,
- Augmentation des prix de marchés ;

La combinaison de ces évolutions entraîne un « effet de ciseaux », dangereux pour l'équilibre budgétaire et remet en cause :

- L'entretien et le renouvellement des infrastructures d'eau potable du SiELL et de ses membres,
- La politique d'investissement sécuritaire de l'alimentation en eau potable du SiELL et des services d'eau autonomes du territoire.

qui s'avèrent primordiales au vu des sécheresses successives et de plus en plus longues.

En conséquence, il est nécessaire d'envisager une progression régulière et maîtrisée du prix de l'eau pour assurer l'équilibre du budget du SiELL et pour poursuivre les efforts d'investissement qu'il convient de conduire pour sécuriser l'alimentation en eau potable de l'ensemble des communes membres et renouveler le patrimoine syndical.

Au vu du contexte économique actuel, de l'inflation qui impactent les finances du SiELL et des résultats de la prospective économique, le Président propose :

- L'atteinte d'un ratio d'équilibre de facturation du service d'eau potable à 2,55 € HT/m³ à échéance de 2026. Cette politique tarifaire d'augmentation a pour objectifs :
 - o D'atteindre un équilibre budgétaire face à la politique d'investissement patrimoniale nécessaire et de sécurisation en eau potable pour garantir une alimentation continue des usagers du SiELL,
 - o De maintenir une capacité de désendettement du SiELL inférieure ou égale à 15 ans.

- L'instauration à partir du 01/04/2023 de la nouvelle grille suivante à l'ensemble des membres du SiELL, excepté les usagers des communes d'Eix, d'Herbeville et communes et villages ne disposant pas de moyen de comptage individuel. Un rapport sera présenté et soumis au vote du comité lors d'une prochaine assemblée générale traitant de l'harmonisation de la tarification de la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire du SiELL.

Nouvelle grille tarifaire :

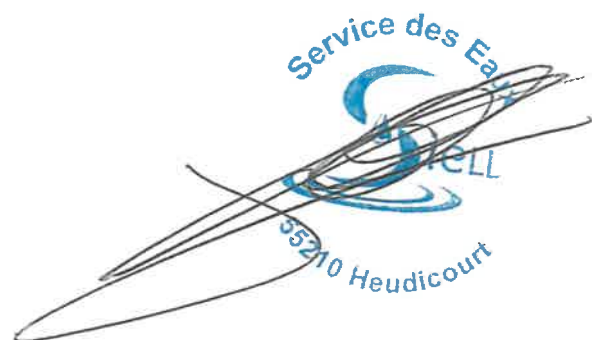
	01/04/2023	01/04/2024	01/04/2025	01/04/2026
PART FIXE				
Compteur Ø 15 à Ø 20mm	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT
Compteur Ø 25 à Ø 32mm	100,00 € HT	100,00 € HT	100,00 € HT	100,00 € HT
Compteur Ø 40 à Ø 60mm	150,00 € HT	150,00 € HT	150,00 € HT	150,00 € HT
Compteur DN Ø 80mm	350,00 € HT	350,00 € HT	350,00 € HT	350,00 € HT
Compteur ≥ Ø 100mm	750,00 € HT	750,00 € HT	750,00 € HT	750,00 € HT
PART VARIABLE				
0 à 25 m3	1,3072 € HT	1,4478 € HT	1,5885 € HT	1,7292 € HT
26 à 120 m3	1,6547 € HT	1,8328 € HT	2,0109 € HT	2,1890 € HT
121 à 1000 m3	1,4809 € HT	1,6403 € HT	1,7997 € HT	1,9591 € HT
1001 à 3000 m3	1,4027 € HT	1,5537 € HT	1,7047 € HT	1,8556 € HT
≥ 3001 m3	1,3285 € HT	1,4714 € HT	1,6144 € HT	1,7574 € HT
Redevance Pollution	0,3500 € HT	0,3500 € HT	0,3500 € HT	0,3500 € HT
Redevance prélèvement	0,1000 € HT	0,1000 € HT	0,1000 € HT	0,1000 € HT

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, VALIDE la nouvelle grille tarifaire évoquée ci-dessus ainsi que son calendrier d'application à compter du 01/04/2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le 12/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_03-DE

Délibération N° : 23.01.03

Objet : OUVERTURE DE CRÉDIT – LIGNE DE TRÉSORERIE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Épargnes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que les besoins en trésorerie du budget général pour régler les dépenses d'investissement 2023, et ce, en raison des dépenses liées aux opérations de sécurisation engagées par le SiELL et dans l'attente du versement des recettes (Remboursement TVA, subventions, ...), le Président expose et demande délégation pour consulter plusieurs établissements bancaires pour une ouverture de crédit (ligne de Trésorerie).

Le Président rappelle que les crédits procurés par une ligne de trésorerie ne fournissent aucune ressource budgétaire. Les tirages de crédit s'effectueront en cas de nécessité et le remboursement des tirages s'opéra dès que la trésorerie du SiELL le permettra.

À l'issue de la consultation des organismes bancaires, le Président proposera la signature d'un contrat lors d'un prochain comité, qui précisera le nom de l'organisme prêteur, son montant maximum, la durée maximum, son taux d'intérêt, la base de calcul des intérêts, les modalités de remboursement, la date de prise d'effet et d'échéance du contrat et autres informations complémentaires.

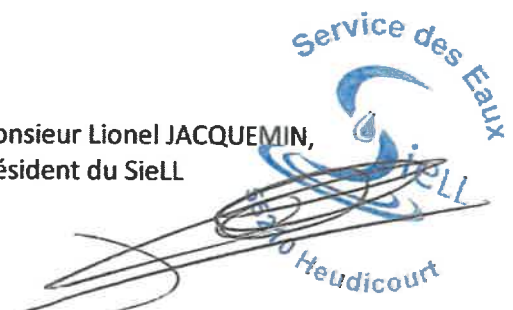
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour :

- CONSULTER, les organismes prêteurs pour une ligne de trésorerie afin d'assurer les besoins en trésorerie,
- PRÉSENTER lors du prochain comité Syndical, le meilleur contrat et un rapport qui devra préciser a minima le nom de l'organisme prêteur, le montant maximum, la durée maximum et le taux d'intérêt, la base de calcul des intérêts, les modalités de remboursement, la date de prise d'effet et d'échéance du contrat.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_04-DE

Délibération N° : 23.01.04

Objet : FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT POUR CHAQUE CATÉGORIE DE BIENS AMORTISSABLES

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raucourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Épargnes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que les études financières réalisées tant par M. VAUCHER, conseiller auprès des décideurs locaux rattachés au SGC de Commercy, que le bureau d'études PROFIL IDE, démontrent que la charge financière que représente l'amortissement des investissements réalisés et des biens transférés lors d'une adhésion d'un nouveau membre, ne peut plus être financé par l'excédent brut de fonctionnement et ce en raison, majoritairement, des durées d'amortissements des immobilisations pratiquées actuellement.

Le Président rappelle que :

- Le SiELL doit se conformer aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir qu'il est tenu d'amortir, conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La nomenclature M49 fixe les règles applicables pour les services publics de distribution d'eau potable,
- Les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT :
 - o Les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes 2031 «Frais d'études» (non suivis de réalisation), 2032 «Frais de recherche et de développement», 2033 «Frais d'insertion» (non suivis de réalisation), 205 «Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires» et 208 «Autres immobilisations incorporelles»,
 - o Les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes 2156, 2157, et 218,

Le Président propose donc de fixer les durées d'amortissement pour chaque catégorie de biens amortissables à compter du 1er janvier 2023 selon le tableau suivant :

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_04-DE

FIXE le seuil du prix unitaire du bien constituant une entité (amortissement sur une année) à 500 € HT ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



The image shows a blue circular logo for 'Service des Eaux' (SiELL) with the text '55210 Heudicourt' at the bottom. A large, stylized black signature is written over the logo.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_05-DE

Délibération N° : 23.01.05

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE RECONDUCTIONS DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES, DE TÉLÉGESTION, DE SÉCURITÉ ET HYDRAULIQUES DES OUVRAGES D'EAU POTABLE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SieLL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'Accord Cadre portant sur les travaux d'entretien des équipements électromécaniques, de télégestion, de sécurité et hydrauliques des ouvrages d'eau potable – Années 2022 à 2025, qui :

- Est établi entre le groupement d'entreprises TRICOT (mandataire) / ANDOMÉO, 74 Avenue de la Malgrange 54140 Jarville-la-Malgrange,
- A été signé le 24 décembre 2021 et visé par le contrôle de légalité le 24 décembre 2021,

VU le rapport du Président :

- Indiquant que ledit marché arrive à son terme le 31 décembre 2022,
- Proposant la reconduction du marché, et ce par ordre de service pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée, AUTORISE le Président à signer l'ordre de service de reconduction n°1 – Année 2023, et tout document s'y rapportant et de le notifier groupement d'entreprises TRICOT / ANDOMÉO.

le comité PRÉCISE que les crédits suffisants devront être prévus au budget de l'exercice 2023,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN
Président du SieLL

